

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2024

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Rémi Darmon, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Pierre Bertiaux, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Laurent Rémy, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

David Saussol	Pouvoir à Rémi Darmon
Marie-Pierre Digard (Arrivée à 20h50)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Patrick Villette	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Louis Le Roy	Pouvoir à Eric Lucas
Caroline Danhiez-Caillet	Pouvoir à Pierrick Courilleau

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Ariane Wachthausen est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-21 – SERVICE TECHNIQUES – RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS) D'EAU POTABLE ET RAPPORT ANNUEL 2022 DU DELEGATAIRE RAD)

Le Conseil Municipal d'Orsay,

Vu les articles L1411-3, L2224-5 et D2224-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2023-289 du conseil communautaire de l'agglomération Paris-Saclay en date du mercredi 20 décembre 2023,

Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

Vu le rapport annuel 2022 du délégataire Suez eau France relatif au service public de l'eau potable,

Vu l'avis de la commission de l'Urbanisme, de l'Environnement et des Transports en date 6 mars 2024,

Considérant que le rapport annuel RPQS de l'eau potable et le RAD doivent être présenté chaque année au conseil municipal,

Considérant qu'il revient au conseil municipal de prendre acte de ce rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) et du rapport annuel 2022 du délégataire Suez eau France relatif au service public de l'eau potable

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **20 MARS 2024**
et de la publication le **20 MARS 2024**

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

